# Votre facture ligne fixe

# 

D 632447



17838

ASS SYNDIC PAU CITE MULTIMEDIA BATIMENT A 2 R THOMAS EDISON 64054 PAU CEDEX 9

Bout F gestion technique



#### Votre offre

téléphone pro détails et conditions sur votre espace client

### Vos coordonnées

ASS SYNDIC PAU CITE MULTIMEDIA ENS PAU CITE MULTIMEDIA BAT 7 45 AV LEON BLUM 64000 PAU

n° client: 006 441 7516 ligne fixe: 05 59 27 88 03

#### **Nous contacter**

### Par téléphone :

3901 (service gratuit + prix appel) attente gratuite depuis les réseaux Orange service commercial du lundi au samedi de 8h à 19h - assistance technique 24h/7j

## Par courrier:

Orange - service clients TSA 80016, 59878 LILLE CEDEX 9

### Vos espaces clients

orangepro.fr, rubrique Espace Client (gratuit hors frais de connexion internet) 3000, gérez vos services ou payez vos factures (24h/7j, service et appel gratuits)

# total du montant prélevé

au 14.01.2022

71,56 € TTC

votre facture du 04.01.2022

59,63 € HT

71,56 € TTC

montant prélevé sur le compte bancaire se terminant par 2032\*\*

prochaine facture vers le 04.03.2022

HT

TTC

total auprès d'Orange

59,63

71,56

TVA payée sur les débits sur la base des taux de TVA suivants

montant HT 59,63 €

taux de TVA

montant de la TVA

20.00%

11 93 €

montant total de la TVA payée 11,93€

retrouvez tous les tarifs de vos communications en boutique ou sur https://tarifsetcontrats.orange.fr -> détail de votre facture sur les pages suivantes





n' de facture : 0559278803 22A0- 2A01

date de facture : 04/01/22

Votre facture ligne fixe du 04.01.2022			59,63 € HT		
otal auprès d'Or	ange			59	.63 € <del>H</del> T
	intitulé	prix unitaire HT	quantité	durée/volume	montant HT*
ahonnemente	forfaite et entione				59,63€
abonnements,	forfaits et options période du	01.01.2022 au 28.02.2022			55,05 E
abonnements et forfaits	téléphone pro	26,65	2		53,30
abonnements et forfaits			2		
abonnements et	téléphone pro	26,65	2 2 2		53,30

<sup>1)</sup> Si vous payez par prélèvement automatique, le montant de votre facture est prélevé à la date indiquée en 1ère page. Si vous utilisez un autre mode de paiement, vous devez régler votre facture avant la date indiquée en première page

En cas de facturation au prorata temporis des abonnements, forfaits et options, les quantités associées sont susceptibles d'être arrondies; cet arrondi pouvant entraîner une différence entre le montant HT affiché et le prix unitaire mensuel HT/quantité.



<sup>2)</sup> Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité de retard est calculée sur le montant des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 euros sera également facturée et tout complément sur justification

<sup>3)</sup> Orange ne pratique pas l'escompte en cas de paiement anticipé.

<sup>4)</sup> La désignation d'un tiers payeur vaut simple indication de paiement et n'exonère pas le client titulaire de l'abonnement de son obligation de paiement en cas de défaillance du tiers payeur.

<sup>\*:</sup> La TVA est de 20,00 % sauf pour les prix mentionnés d'un code TVA.